

Rapport d'activité juridique 2021

Introduction

L'activité juridique salariée de Manche-Nature a été réduite de 20 % en 2021. Le temps de travail salarié a également été lourdement impacté par la campagne de communication dénigrante dans l'affaire dite de la bergerie de Genêts (stabulation d'un élevage d'agneaux de prés-salés et de bovins implantée illégalement en espace remarquable du littoral). Aucun numéro de combat juridique n'est ainsi paru, pour prioriser d'autres axes d'action. Un des projets acté depuis un certain temps a abouti avec le parquet de Coutances : la signature d'une convention en décembre 2021 pour la mise en place de stage de citoyenneté comme alternatives aux poursuites pour de faibles atteintes à l'environnement. L'action contentieuse a été marquée par le procès dit des carottes de Créances et la condamnation des prévenus pour commerce et utilisation de produits phytosanitaires interdits (dichloropropène).

I – Activité non contentieuse

Information juridique

En 2021, le nombre de consultations juridiques est faible, 3 contre une 10aine les années précédentes, pour un montant total de 270 € contre une moyenne annuelle de 2000 €.

Toutefois, nombreuses sont les informations juridiques et orientations délivrées sur sollicitation. Isabelle, secrétaire salariée en poste depuis quelques années, dispense maintenant les premiers éléments et transmet les documents utiles en notre possession. Delphine, chargée de missions juridiques, intervient sur les questions plus complexes ou nouvelles.

Les thèmes abordés sont constants et divers : protection de la nature, préservation de l'eau et des milieux aquatiques, préservation du bocage, conflit de voisinage, produits phytosanitaires, déchets, Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), procédure (contentieux administratif – contentieux judiciaire), urbanisme (PC – PLU) et littoral.

Deux thèmes sont en augmentation depuis ces trois dernières années : la préservation du bocage et les décharges sauvages. Suite à la mise en place d'une fiche de signalement spécifique à la destruction de haie, l'association a pu trier et agir efficacement en lien avec les autorités compétentes (OFB et DDTM). Isabelle a été très impliquée dans ce travail. Des difficultés perdurent avec les maires, peu habitués à exercer leur pouvoir de police judiciaire. Il a été conclu à la nécessité de travailler sur des outils pour accompagner les communes et intercommunalités sur le sujet.

2 maires et 1 service technique d'une collectivité territoriale ont sollicité des conseils suite à la destruction d'éléments du paysage et d'espaces boisés, préservés et classés dans leur plan local d'urbanisme (Haies bocagères).

Manche-Nature s'est engagée à participer au point d'accès pour la protection de l'environnement au côté d'autres associations agréées. Il a été mis en place en juillet 2021 et est piloté par la Maison de la Justice et du Droit (MJD) de Saint-Lô. Les premiers échanges ont abouti à la mise en place d'une rubrique sur leur site internet. Elle renvoie vers les sites des administrations compétentes en matière d'infractions environnementales et vers les associations signataires. La MJD dispose également d'une liste de contact associatif avec leurs domaines d'expertise pour orienter les personnes souhaitant de l'information environnementale. Des permanences physiques sont également proposées au public. Ce point d'accès ne rencontre pas un grand succès pour l'instant (Mauvaise visibilité ? Situation sanitaire ? Les raisons restent à étudier). Ce partenariat est entièrement gratuit et ne bénéficie d'aucune aide financière.

Formation – Conférence – Débat

En partenariat avec l'association CREPAN, Manche-Nature est intervenue lors de la formation juridique Zone humide qu'elle organisait avec France Nature Environnement. Il s'agissait de faire travailler les participants sur des cas pratiques (15/06/21).

Le projet stage de citoyenneté a trouvé une issue favorable. Une convention tripartite a été signée avec Manche-Nature, le parquet de Coutances et l'Office français de la biodiversité (17/12/21). L'association sera chargée de l'organisation et de l'administration de stages en partenariat avec d'autres structures associatives ou administratives. Il a été convenu d'un premier stage généraliste en test pour aboutir à terme à 3 thématiques liées au département de la Manche. Ces stages s'adressent à des contrevenants ou délinquants ayant porté une faible atteinte à l'environnement. Il s'agit d'une alternative aux poursuites, dont le choix reste de l'opportunité du Parquet.

Dans le cadre de projets universitaires, Manche-Nature a été sollicitée sur des aspects juridiques par 3 étudiants : 2 en master II ECO-CAEN et 1 en thèse de droit à la Sorbonne. Les thèmes abordés sont la compensation environnementale, la législation espèces protégées et Natura 2000.

Des réunions d'échanges se sont tenues avec l'association AVRIL afin d'étudier des partenariats à des fins de partages de compétences dans le cadre d'actions de formations – conférences – stages avec participation aux frais réciproque (juillet et septembre 2021).

Des projets initiés en 2021 n'ont pas encore abouti comme un partenariat avec la Maison de la pêche et de la Vire pour la mise en place d'ateliers ou de conférences juridiques en lien avec les activités qui s'y réaliseraient. Plus interne à l'association, il n'a pu être rédigé le recueil de site internet permettant d'accéder à de l'information environnementale et juridique.

Plaidoyer – Commissions institutionnelles

Un important travail a été mené sur l'affaire dite de la Bergerie de Genêts pour travailler, concrètement, avec des interlocuteurs à l'écoute des solutions durables pour le maintien de l'activité d'agneaux de prés salés en baie du Mont-Saint-Michel, dans le respect de l'environnement et des lois prises pour le préserver. Cela a nécessité un travail de recherche juridique et la participation à des réunions notamment avec des acteurs institutionnels (tout au long de l'année 2021).

Delphine a été missionnée pour participer en visio au comité de suivi annuel de cueillette professionnelle des Salicornes et a conclu qu'il était nécessaire de poursuivre l'implication de l'association, la pression sur cette ressource se maintenant.

Dans le cadre de la mise en place du pôle régional spécialisé en matière d'atteinte à l'environnement (juridiction spécialisée en matière d'infraction environnementale), une note à destination et sur demande (15/07/21) du Procureur général (adressé à tous les acteurs agissant en matière d'environnement) a été rédigée. Il s'agissait de participer à un état des lieux des problématiques locales et à la définition des orientations d'une politique pénale (note envoyée le 24/09/21). Cette note a été transmise pour mutualisation au réseau juridique de France Nature Environnement.

Communication – valorisation des actions juridiques auprès des médias

En matière de communication, bénévoles et salariés ont dû se mobiliser dans le cadre de la campagne médiatique lancée par les soutiens à la stabulation d'agneaux de prés-salés de Genêts et consistant à dénigrer l'association et manipuler la vérité.

La presse, la radio et la télévision locales et nationales se sont focalisées sur ce sujet et peu d'actions juridiques ont malheureusement trouvé d'écho, si ce n'est le communiqué de presse sur la destruction des haies et sensibilisant au respect des démarches relatives aux espèces protégées et le procès des carottes de Créances.

Delphine a accompagné Laura, sur les aspects réglementaires, dans le cadre du tournage d'un documentaire sur les haies par Les Films en Vrac (5/07/21). Sa réalisation est toujours en cours. Au-delà de sa diffusion sur une chaîne de télévision, ce documentaire pourrait être un outil de sensibilisation par le biais de ciné-débat sur le sujet.

Autres

Sur demande de France Nature Environnement Normandie, Delphine a participé au recrutement d'Alice Béral, nouvelle juriste environnement de la Région (septembre / octobre 2021) et se tient à sa disposition pour la guider dans son activité.

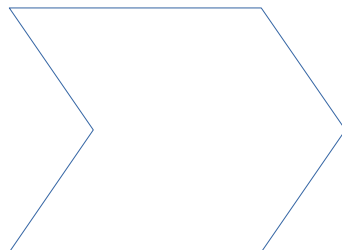
Toujours en soutien du travail de bénévoles, Delphine a apporté un appui technique sur les Obligations Réelles Environnementales (ORE), en particulier les obligations qui reposent sur le cocontractant associatif. Après avis des naturalistes, sans qui ces obligations ne peuvent être remplies, il a été conclu que Manche-Nature ne pouvait contractualiser. Néanmoins, au contact des gens et très sollicitée, elle peut faciliter leur mise en place en collaborant avec d'autres associations ayant plus de moyens financiers et humains.

Sur les demandes de communication de documents administratifs, la commission d'accès à ces documents (CADA) n'a pas été saisie et n'a rendu aucune décision en 2021.

Delphine a participé au stage annuel du réseau juridique de FNE pour se former sur le thème de la gestion quantitative de l'eau (8 et 9 octobre 2021).

II – Activités contentieuses

Synthèse des affaires gagnées ou perdues devant les juridictions en 2021



Année	Affaire	Juridiction	✓=Gagnée X=Perdue	Résultat appel ou cassation	Date jugement ou arrêt	Contentieux	Etat	Dommmages intérêts octroyés / €	Frais octroyés / €	Condamnati- on aux frais / €	Autre réparation	Impact total / €	Impact nature / pollution
1	Stabulation illégale d'un élevage d'agneaux de près salé et de bovin en espace remarquable du littoral (exécution du jugement ordonnant la remise en état)	Tribunal judiciaire de Coutances (Juge de l'exécution)	✓	/	12/01/21	Judiciaire	Appel	/	1 000,00 €	/	remise en état, sous astreinte	1 000,00 €	évolution des pratiques administratives et/ou des comportements – lutte contre l'artificialisation des espaces remarquables du littoral
2	Tourbière de Bauple – destruction d'espèces végétales protégées et de leur habitat sans dérogation	Cour d'appel de Caen	✓	Confirmation jugement	13/01/21	Judiciaire	Définitif	7 690,50 €	1700,00 € (500€ + 1200€)	/	/	9 390,50 €	évolution des pratiques administratives et/ou des comportements
3	Vehicule hors d'usage à Monsenelle – exploitation d'une installation classée pour la protection de l'environnement sans l'arrêté d'enregistrement	Tribunal correctionnel de Coutances	✓	/	27/01/21	Judiciaire	Définitif	800,00 €	400,00 €	/	/	1 200,00 €	évolution des pratiques administratives et/ou des comportements
4	Permis de construire à la mare de Bouillon (Jullouville) – tierce opposition	Conseil d'Etat	✓	Confirmation arrêt (désistement)	18/02/21	Administratif	Définitif	/	0,00 €	/	/	0,00 €	évolution des pratiques administratives et/ou des comportements – régularisation des permis qui a nécessité la prise de mesures compensatoires
5	Dérivement illicite à de la mare de Bouillon (Jullouville)	Cour d'appel de Caen	X	Confirmation jugement	22/02/21	Judiciaire	Définitif	/	/	0,00 €	/	0,00 €	dérivement d'une partie de massif forestier de la mare de Bouillon (site Natura 2000)
6	Vente et détention illégales d'espèces sauvages naturalisées (importante collection de personnes d'Avranches vendue ou mise en vente à la salle des ventes de Drouot) – contestation de la procédure d'huissier	Tribunal judiciaire de Coutances (Juge de l'exécution)	X	/	12/03/21	Judiciaire	Définitif	/	/	0,00 €	/	0,00 €	refus initial de réparer le préjudice (dommages et intérêts)
7	Commerce d'objet en ivoire (salle des ventes de Coutances)	Tribunal correctionnel de Coutances	✓	/	16/03/21	Judiciaire	Définitif	2 000,00 €	250,00 €	/	/	2 250,00 €	évolution des pratiques administratives et/ou des comportements
8	Manifestation FDSEA et JA 50 – dépôt de déchets et brûlage de pneus	Cour d'appel de Caen – Chambre de l'instruction	✓	Infirmité de l'ordonnance de non lieu	11/05/21	Judiciaire	Poursuite de l'information devant le Juge d'instruction	/	/	/	/	0,00 €	évolution des pratiques administratives et/ou des comportements
9	Plan local d'urbanisme de Jullouville	Tribunal administratif de Caen	X	/	12/05/21	Administratif	Définitif	/	/	0,00 €	/	0,00 €	dégradation zone humide
10	Commerce et utilisation de dichloropropène interdit en France (Carotte de Créances)	Tribunal correctionnel de Coutances	✓	/	01/09/21	Judiciaire	Appel	500,00 €	50,00 €	/	/	550,00 €	évolution des pratiques administratives et/ou des comportements
11	Permis de construire dans la bande littorale des 100 mètres à Bretteville en Saire (parcelles A13 à 15)	Tribunal administratif de Caen	X	/	17/11/21	Administratif	Définitif	/	/	800,00 €	/	800,00 €	urbanisation de la bande littorale des 100mètres – augmentation des enjeux relatifs à l'érosion marine
12	Carrière de Saint Sébastien de Raids (dérogation espèces protégées)	Conseil d'Etat	✓	Confirmation arrêt	31/12/21	Administratif	Définitif	/	3 000,00 €	/	/	3 000,00 €	préservation d'habitat d'espèces protégées

Pour résumer	
	10 990,50 €
	6 400,00 €
	800,00 €
	16 590,50 €
A = 2	Définitive = 2
	3 000,00 €
J = 6	Définitive = 3
	10 490,50 €
	2 350,00 €
	Appel = 2
	500,00 €
	1 050,00 €
	Autre = 1
	0,00 €
	Définitive = 5
	Appel = 2
	Autre = 1
	800,00 €
	Définitive = 2
	J = 2
	Définitive = 2
	A+J = 4
	Définitive = 4
	A = 4
	Définitive = 9
	10 490,50 €
	5 350,00 €
	800,00 €
	15 040,50 €
	J = 8
	Voie de recours = 3
	500,00 €
	1 050,00 €
	0,00 €
	1 550,00 €
12	Taux de succès = 66,5%
jugements et arrêts	Soide définitif
	Soide aléatoire

Commentaire

NB l'ensemble des affaires ont fait ou vont faire l'objet d'un ou plusieurs articles détaillés dans la revue Combat Juridique.

Affaire 1 : Contrairement à ce qui a pu être indiqué dans la presse, il ne s'agissait pas de se prononcer sur l'illégalité de la stabulation, le juge administratif l'a jugé, ni sur la décision de remise en état des lieux, définitive, mais de rendre effective cette dernière en fixant une astreinte, d'abord provisoire. L'appel déposé contre le jugement du juge de l'exécution ne porte que sur cette astreinte.

Affaire 6 : Suite au refus de payer les sommes dues à Manche-Nature et la LPO, un huissier de justice a été saisi. La débitrice a contesté la procédure devant le juge de l'exécution. S'il a relevé un problème de procédure, il a précisé que la requérante était bien redevable de ces sommes. Ce jugement est indiqué perdu mais abouti finalement à l'exécution de l'arrêt de la Cour d'appel de Caen.

Affaire 7 : FNE et FNE Normandie étaient aussi parties civiles dans ce dossier.

Affaire 10 : FNE, FNE Normandie, le CREPAN, Génération futures, t'air et eau et la Confédération Paysanne se sont également portées parties civiles.

Comparatif

Attention, sur les aspects financiers ci-dessous, il n'est pas tenu compte des charges liées à l'activité juridique. Les sommes indiquées ne sont pas les sommes perçues par l'association, mais octroyées par les juges l'année du bilan. Elles ne sont pas toujours récupérées dans l'année en cours et certaines sont en fait des confirmations de frais ou de dommages et intérêts prononcés en première instance. Il peut aussi s'agir de sommes non définitives pour cause d'appel ou de pourvoi. Pour toutes ces raisons, il convient de se reporter au bilan comptable pour avoir une vision réaliste des comptes de l'activité juridique.

Année	Nb d'affaires	Taux de succès	Sommes octroyées ou confirmées en €	Condamnation en €	Impact total en €
2021	12	66,5 %	17 390,50 €	800,00 €	16 590,50 €
2020	12	75 %	13 573,00 €	250,00 €	13 323,00 €
2019	15	73,33 %	15 140,50 €	3 750,00 €	11 390,50 €
2018	9	66,50 %	10 050,00 €	750,00 €	9 300,00 €
2017	12	41,60 %	4 250,00 €	3 700,00 €	550,00 €

Contentieux évités

N°	Affaire	Procédure	Date résolution	Domages et intérêts obtenus en €	Frais obtenus en €	Impact total en €	Autres réparations	Impact nature
1	Article Manche-Libre sur la bergerie	Droit de réponse	17/04/21	/	/	/	Insertion réponse	Sensibilisation aux espaces remarquables du littoral

Contentieux engagés en 2021 devant les juridictions de première instance ou autorités judiciaires, non encore jugés

N°	Affaire	Juridiction / Autres	Date
1	Méthaniseur de Pirou	Tribunal administratif de Caen – recours de plein contentieux	15/02/21
2	Pollution cours d'eau la Senelle	Office Français de la Biodiversité – signalement des faits	5/03/21
3	Tourbière de Baupte – destruction habitats et espèces protégées – faits de 2020	Office Français de la biodiversité – dépôt de plainte	4/06/21
4	Incendie Sphère – non-respect des prescriptions réglementaires	Tribunal de Police de Coutances – Constitution de partie civile	8/11/21

Actions juridiques préventives engagées en 2021 ayant permis d'éviter à ce jour une atteinte à l'environnement

N°	Affaire	Action	Date	Résultat provisoire
1	Rue du rocher – destruction d'une partie de bois	Suite à la délivrance d'un permis modificatif confirmant le projet sans implantation alternative : — relance de l'information sur la législation auprès du Pétitionnaire, de la mairie, DREAL et OFB	Juin 2021	Protection d'un habitat d'espèces protégées : mise en demeure par la DREAL de déposer un dossier dérogation
2	Projet de construction Bois Neuville	Mobilisation des riverains et bénévoles Manche-Nature recours gracieux contre l'arrêté de non opposition à la division parcellaire + échange avec POZZO	Nov + 2021	Protection d'une zone humide

Actions juridiques préventives engagées en 2021 (autres)

N°	Affaire	Action	Date	Résultat
1	Charte riverain pesticide	Demande de retrait de la décision d'approbation du Préfet	21/06/21	Refus et maintien dans l'attente de la nouvelle réglementation

Partenariats 2021

N°	Association	Nb de partenariats	Affaire	Nature de l'action
1	FNE	2	— détention et vente illicite d'objet en ivoire — commerce et utilisation de pesticides interdits	Contentieuse
2	FNE Normandie	2	— détention et vente illicite d'objet en ivoire — commerce et utilisation de pesticides interdits	Contentieuse
3	CREPAN	1	— commerce et utilisation de pesticides interdits	Contentieuse
4	Asso de défense de la Pointe du Heu (Bretteville en Saire)	1	— Permis de construire bande littorale des 100mètres	Contentieuse

Delphine CHEVRET

